

## Mairie et Ecole

### Construction d'une école laïque : 11 ans de disputes et délibérations

Avant 1902, il existe une école publique de garçons dans le local attenant au vieux château et une école privée de filles.

**Le 16 juillet 1902**, le Préfet demande à la municipalité de créer une école laïque de filles. Dans la délibération du 7 avril 1902, le conseil municipal refuse, prétextant que le propriétaire n'acceptait pas de loger une école laïque de filles, qu'il n'existe pas d'autre local et que s'il en existait un, la municipalité n'a pas de ressources pour le payer et supporter les frais d'aménagement.

Le préfet demande à nouveau ; le conseil refuse encore. Le Préfet insiste et, finalement le conseil décide de présenter d'ici le 1er janvier 1905, la possession d'un local ou d'un projet de construction d'un groupe (filles ou complet).

Le 31 août 1904, le conseil décide qu'un groupe sera construit sur la propriété d'un nommé MASSET. Le plan du groupe, effectué par l'architecte BLACHIER, est adopté en conseil du 22 février. Après plusieurs années de pétitions et différends avec le Préfet celui-ci adresse une lettre, lu le 31 octobre 1908 au conseil, demandant que le groupe scolaire soit établi sur un autre terrain, à l'angle de la route de Chasselay et celle de Saint Germain, le terrain de DALMAS. L'inspection académique estime en effet que le terrain choisi "terrain du cimetière" est trop éloigné des hameaux du Port Maçon. Dans sa séance du 31 janvier 1909, le conseil refuse de voter les crédits nécessaires (463,20F) à la construction d'une école publique de filles.

Le 21 octobre 1909, le maire donne connaissance au conseil d'une lettre préfectorale désignant pour la construction, le terrain de DALMAS au pré des roues. Le conseil, par 7 voix contre 4, maintient le choix du terrain primitif sous prétexte que le terrain proposé déplace le centre du village au préjudice de commerce local, qu'il est situé sur un ruisseau qui sert d'égout pour la commune, que le propriétaire refuse de vendre, etc...

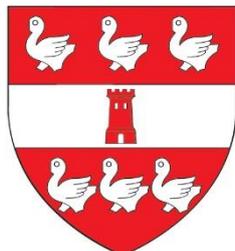
Le 31 mars 1910, à la suite d'une délibération refusant l'achat du terrain, le conseil municipal est démissionnaire. La commune est alors administrée par une commission de 4 membres, désignés par le Préfet.

C'est en mai 1910 que le nouveau conseil fixe définitivement l'emplacement du groupe scolaire. Expropriation du terrain, rejet d'une protestation élevée par 112 personnes, adjudication des travaux et le chantier peut s'ouvrir en mars 1912. Le 14 juin 1913, le conseil vote un crédit exceptionnel de 150F pour organiser les réceptions et réjouissances qui auront lieu à l'occasion de l'inauguration. Enfin, le **12 octobre 1913** à midi, a lieu l'inauguration du groupe. C'est une véritable fête laïque où de nombreuses personnalités sont présentes.



## Le blason de Saint-Germain

### **Saint-Germain au Mont-d'Or**



L'héraldique emploie un vocabulaire particulier et complexe pour les non-initiés. Pour simplifier, un blason se compose d'un écu (la forme), de pièces (les différentes parties) et de meubles (les figures dessinées). Le blason actuel de Saint-Germain a été créé et agréé par le comité régional héraldique assez récemment, au début des années 1990. L'écu comporte une fasce, la bande centrale, ornée d'une tour, symbole du donjon médiéval. Les deux autres rangées de meubles sont des oiseaux, plus précisément des merlettes, qui reprennent les armoiries du comte Hugues de Saint-Germain, abbé de l'île Barbe au XIII<sup>e</sup> siècle. Ces petits oiseaux stylisés, représentés de profil, ailes repliées et sans pattes, sont une création originale de l'héraldique médiévale. Les merlettes atteignent leur âge d'or au XIII<sup>e</sup> siècle, où elles constituent le deuxième animal figurant sur les armoiries, après le lion. Elles sont initialement employées par des personnages dont le nom rappelle le merle (Mello, Merlot, Merling, etc.), puis par des familles dont le patronyme reprend la racine du mot « oiseau » (Oisery, Loiseur, etc.). Leur importance décroît à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, d'autant qu'elles sont de plus en plus supplantées par une petite figure très voisine, la canette, qui elle, est pourvue d'un bec et de pattes. Outre leur fonction parlante (c'est-à-dire rappelant un patronyme), les merlettes servaient souvent à remplir les espaces vides et à équilibrer les figures.